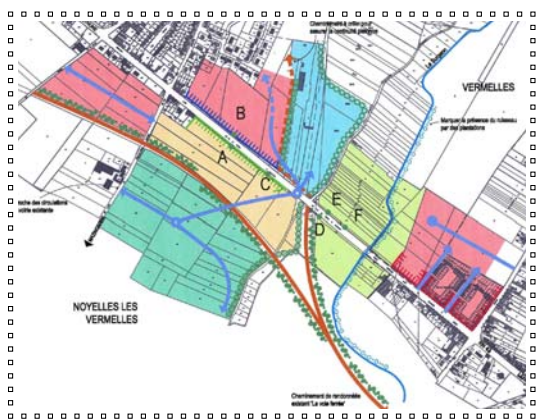


DÉSIGNATION

IDENTIFICATION

n° de voirie :

Le long de la RN 43

rue, lieu-dit :

Le long de la RN 43

section cadastrale

n° de parcelle :

époque :

XXième siècle

propriétaire public

X

propriétaire privé

SIX PLATANES

Noyelles Les Vermelles

DESCRIPTION

Les Eléments du Patrimoine à Protéger au titre du L 123-1-7 concernent six platanes, situés de part et d'autre de la RN 43, à la limite communale entre Vermelles et Noyelles-les-Vermelles.

Ces arbres témoignent probablement d'un alignement plus important, caractéristique des routes nationales.

NUMÉROTATION

A et B

ARGUMENTATION

Ces arbres forment un ensemble de six sujets, probablement hérités d'un alignement ancien, plus important.

Ils contribuent, tant individuellement que collectivement, à la qualification de l'espace rural environnant, caractérisé par une culture céréalière assez dépouillée.

Véritables repères en perception lointaine, ces platanes créent également un « effet de porte », assurant la transition entre les deux communes de Noyelles-les-Vermelles et de Vermelles.

SÉLECTION

Pour sa valeur ...

... historique

... de mémoire

X

... anecdotique

... d'usage

... de pratique

... de savoir-faire

... d'ensemble

X

... de rareté

... de référence

... de repère

X

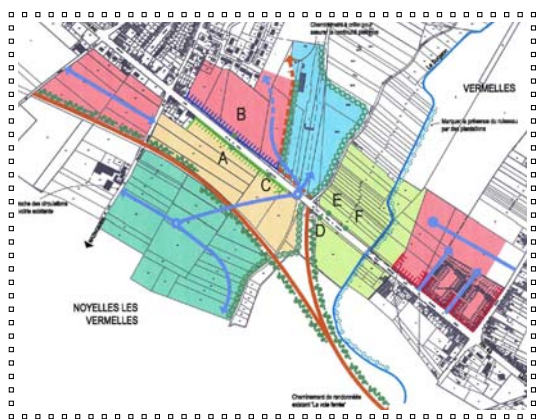
... autres ...

CONTACTS

Mairie de Noyelles-les-Vermelles et SIVON des 2 Cantons

DATE

Printemps 2005



DÉSIGNATION



IDENTIFICATION	
n° de voirie :	
Le long de la RN 43	
rue, lieu-dit :	
Le long de la RN 43	
section cadastrale	
n° de parcelle :	
époque :	
XXième siècle	
propriétaire public	X
propriétaire privé	

SIX PLATANES

Noyelles Les Vermelles

DESCRIPTION

Les Eléments du Patrimoine à Protéger au titre du L 123-1-7 concernent six platanes, situés de part et d'autre de la RN 43, à la limite communale entre Vermelles et Noyelles-les-Vermelles.

Ces arbres témoignent probablement d'un alignement plus important, caractéristique des routes nationales.

NUMÉROTATION

C

ARGUMENTATION

Ces arbres forment un ensemble de six sujets, probablement hérités d'un alignement ancien, plus important.

Ils contribuent, tant individuellement que collectivement, à la qualification de l'espace rural environnant, caractérisé par une culture céréalière assez dépouillée.

Véritables repères en perception lointaine, ces platanes créent également un « effet de porte », assurant la transition entre les deux communes de Noyelles-les-Vermelles et de Vermelles.

SÉLECTION

Pour sa valeur ...

... historique	
... de mémoire	X
... anecdotique	
... d'usage	
... de pratique	
... de savoir-faire	
... d'ensemble	X
... de rareté	
... de référence	
... de repère	X
... autres ...	

CONTACTS

Mairie de Noyelles-les-Vermelles et SIVON des 2 Cantons

DATE

Printemps 2005



DÉSIGNATION

IDENTIFICATION

n° de voirie :

Le long de la RN 43

rue, lieu-dit :

Le long de la RN 43

section cadastrale

n° de parcelle :

époque :

XXième siècle

propriétaire public

X

propriétaire privé

SIX PLATANES

Noyelles Les Vermelles

DESCRIPTION

Les Eléments du Patrimoine à Protéger au titre du L 123-1-7 concernent six platanes, situés de part et d'autre de la RN 43, à la limite communale entre Vermelles et Noyelles-les-Vermelles.

Ces arbres témoignent probablement d'un alignement plus important, caractéristique des routes nationales.

NUMÉROTATION

D, E, F

ARGUMENTATION

Ces arbres forment un ensemble de six sujets, probablement hérités d'un alignement ancien, plus important.

Ils contribuent, tant individuellement que collectivement, à la qualification de l'espace rural environnant, caractérisé par une culture céréalière assez dépouillée.

Véritables repères en perception lointaine, ces platanes créent également un « effet de porte », assurant la transition entre les deux communes de Noyelles-les-Vermelles et de Vermelles.

SÉLECTION

Pour sa valeur ...

... historique

... de mémoire

X

... anecdotique

... d'usage

... de pratique

... de savoir-faire

... d'ensemble

X

... de rareté

... de référence

... de repère

X

... autres ...

CONTACTS

Mairie de Noyelles-les-Vermelles et SIVON des 2 Cantons

DATE

Printemps 2005